



STATUT APPRENTISSAGE

CAPA MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

Le CAPa métiers de l'agriculture est un diplôme de niveau III, délivré par le ministère de l'agriculture. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie. L'apprenti assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions végétales ou animales. Il utilise les différents matériels et équipements nécessaires aux travaux de l'exploitation et réalise son travail dans une entreprise agricole qui respecte des principes de durabilité.

PUBLIC CONCERNÉ

Être âgé de 16 à 29 ans ou avoir 15 ans et sortir de 3^{ème}

PRÉREQUIS, MODALITÉS D'ACCÈS

- Disposer des capacités physiques requises
- Le sérieux et la motivation professionnelle sont des atouts majeurs

OBJECTIFS

- Obtenir une qualification professionnelle (Le diplôme de CAPa Métiers de l'agriculture de niveau III)
- Participer aux travaux de l'exploitation agricole
- Observer et apprécier l'état d'un animal
- Mettre en œuvre des opérations de production végétale
- Se former à l'entretien du matériel et des équipements

CONTENU DE LA FORMATION

Matières Professionnelles

- MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
- MP2 - Maintenance des matériels, installations et bâtiments
- MP32 - MIP «Ruminants»
- MP4 - MIP «Grandes cultures»

Matières Générales

- MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale
- MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle
- MG3 - Interagir avec son environnement social

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
À LA CERLANGUE

CAPA MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

STATUT APPRENTISSAGE

MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours en salle de formation avec prise en compte du vécu en entreprise
- Travaux pratiques et mises en situation dans un atelier équipé et un parc de 4,5 hectares
- Formation alternée de périodes à la MFR et de périodes de stage

DÉLAIS D'ACCÈS, DURÉE ET DATES

- La formation CAPa Agri démarre en septembre, elle dure 24 mois
- Partagés entre le CFA (910 heures) et l'entreprise (5 semaines de congés payés par an)
- Les contrats d'apprentissage peuvent être signés dès le mois de juillet précédent l'entrée en formation

TARIF(S)

- La formation est totalement prise en charge par l'OPCO
- Les frais de déplacement et d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'apprenti

ÉVALUATION ET QUALIFICATION

- La validation du CAPa Métiers de l'agriculture s'effectue selon 2 modalités distinctes :
- 80 % sous forme de contrôle continu en cours de formation
 - 20 % au cours des épreuves terminales

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS POSSIBLES

- Insertion professionnelle en tant que salarié agricole
- Baccalauréat Professionnel CGEA
- Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA)
- Spécialisation vers la Formation CS Lait, Machinisme

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les salles de formation et les espaces de vie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Pour toute information concernant les adaptations de nos formations nécessaires aux personnes en situation de handicap, contactez notre référent handicap



CULTIVONS LES RÉUSSITES

MAISON FAMILIALE RURALE DE LA CERLANGUE

Château de Bellevue - 1940 route de Tancarville • 76430 La Cerlangue

Tél : 02 35 20 05 08

mfr.la-cerlangue@mfr.asso.fr • www.mfr-la-cerlangue.fr



PLAN D'INVESTISSEMENT
DANS LES COMPÉTENCES

